

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE ET DE BONNEE

Par arrêté n° 2024-09 en date du 4 juin 2024, le Président de la Communauté de communes du Val de Sully a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Benoit-sur-Loire (Loiret) et de Bonnée (Loiret) en vue de l'extension de la carrière SNB.

A cet effet, Monsieur Philippe RAGEY, Cadre en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Saint-Benoit-sur-Loire (8 place du Martroi), à la mairie de Bonnée (4 route d'Ouzouer) et au siège de la Communauté de communes (28 route des Bordes), siège de l'enquête publique, du samedi 22 juin 2024 à 9h00 au mardi 23 juillet 2024 à 12h00.

Les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public pendant la durée de l'enquête aux horaires d'ouverture de la mairie de Saint-Benoit-sur-Loire, de la mairie de Bonnée et du siège de la Communauté de communes, à l'exception des jours fériés :

- mairie de Saint-Benoit-sur-Loire
les lundis, de 15h à 17h45,
les mardis et jeudis, de 9h à 12h,
les mercredis et vendredis, de 9h à 12h et de 15h à 18h,
à compter du 15 juillet 2024, du mardi au vendredi 9h à 12h,
- mairie de Bonnée
les mardis, de 10h à 12h,
les jeudis, de 17h30 à 19h,
- siège de la Communauté de communes
des lundis aux vendredis, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par voie électronique (enquetepublique@valdesully.fr) ou par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur au siège de la Communauté de communes, 28 route des Bordes 45460 Bonnée.

Les pièces du dossier seront également consultables en version numérique, depuis un ordinateur mis à disposition ou sur le site de la commune de Saint-Benoit-sur-Loire (<https://saint-benoit-sur-loire.fr/>), de la commune de Bonnée (<https://mairie-bonnee.fr/>) et de la Communauté de communes (<https://valdesully.fr/>).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- le samedi 22 juin 2024, de 9h00 à 12h00, à la mairie de Saint-Benoit-sur-Loire
- le mercredi 10 juillet 2024, de 16h00 à 19h00, au siège de la Communauté de communes
- le mardi 23 juillet 2024, de 9h00 à 12h00, à la mairie de Bonnée

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un an à la mairie de Saint-Benoit-sur-Loire, à la mairie de Bonnée et au siège de la Communauté de communes. Toute information relative à cette enquête pourra être consultée sur le site de la commune de Saint-Benoit-sur-Loire (<https://saint-benoit-sur-loire.fr/>), de la commune de Bonnée (<https://mairie-bonnee.fr/>) et de la Communauté de communes (<https://valdesully.fr/>).

Des informations sur le dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Gilles BURGEVIN, Maire de la commune de Saint-Benoit-sur-Loire et Monsieur Michel AUGER, Maire de la commune de Bonnée.

Au terme de cette enquête, le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Benoit-sur-Loire et de la commune de Bonnée, éventuellement modifié, sera soumis pour approbation au Conseil Communautaire.